

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
« ASSAD »
Siège Social : Rue El Fouladh, Z.I Ben Arous –Tunis**

La Société L'Accumulateur Tunisien Assad tient à informer les actionnaires et le public de la signature le 21 décembre 2018, d'une convention de remboursement anticipé des Obligations Convertibles en Actions, souscrites par Léo Holding Ltd filiale de Abraaj Capital et totalisant un montant de 25 millions de dinars.

La Société rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Juin 2014 a autorisé l'émission de 250 000 OCA d'une valeur nominale de 100 dinars chacune exclusivement réservées à Léo Holding Ltd.

Selon la convention d'émission et de souscription des OCA, à défaut de notification de conversion, les OCA seront remboursées par la Société le jour du sixième anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Par référence à la convention de remboursement anticipé, les deux parties ont convenu du remboursement anticipé des OCA dès la levée des conditions suivantes :

- A- Obtention par la Société de l'accord de principe d'un financement bancaire d'un montant de 25 millions de dinars au titre du remboursement des OCA au plus tard le 15 Janvier 2019,
- B- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du remboursement anticipé des OCA, au plus tard le 28 février 2019,
- C- Obtention de l'autorisation de la BCT au plus tard le 30 Avril 2019.

Le remboursement anticipé des OCA s'effectuera dans un délai de 20 jours à compter de la date de levée des conditions précitées.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.